

# Analyse des selles

## Recherche de *Helicobacter pylori*



Votre médecin vous a prescrit une recherche de *Helicobacter pylori* dans les selles. Cette fiche vous explique le test et les étapes que vous devez suivre.

### Pourquoi dois-je faire ce test?

Votre médecin croit que vous avez peut-être une infection causée par une bactérie appelée *Helicobacter pylori* ou *H. pylori*.

Cette bactérie infecte le tube digestif. Elle peut :

- irriter et faire enfler l'estomac (gastrite)
- causer une plaie (ulcère) dans l'estomac



### En quoi consiste le test?

Il s'agit de prendre une petite quantité de vos selles (prélèvement) et de l'analyser en laboratoire. Le test détecte une substance (antigène) produite par *H. pylori* et présente dans le tube digestif.

### Comment obtenir un contenant pour le test?

Allez dans le centre de prélèvement le plus proche de chez vous.

---

---

---

Ayez en main l'ordonnance de votre médecin et votre carte d'assurance maladie. On vous remettra **1 contenant dans un sac de plastique** et **1 bâton (spatule)** pour prendre une petite quantité de vos selles.



### Y a-t-il des précautions à prendre AVANT le prélèvement?

Oui. Vous ne devez pas avoir pris certains médicaments, tels :

- > Des antiacides depuis au moins 24 heures (Zantac, Axid, Gaviscon, Maalox, Tums, Pepcid, Tagamet ou d'autres marques)
- > Les médicaments de type inhibiteurs de pompe à protons depuis 2 semaines :
  - l'oméprazole (Losec ou d'autres marques)
  - le lansoprazole (Prevacid ou d'autres marques)
  - l'ésoméprazole (Nexium ou ApoÉsoméprazole)
  - le pantoprazole (Pantoloc, Tecta ou d'autres marques)
  - le rabéprazole (Pariet ou d'autres marques)
  - le dexlansoprazole (Dexilant)
- > Des antibiotiques depuis 4 semaines, incluant du Pepto-Bismol.

En cas de doute, informez-vous auprès de votre pharmacien ou votre médecin, et suivez leurs avis.

## De quel matériel aurai-je besoin ?



Un bol spécial est parfois remis par le Centre de prélèvement.



### 3 Recueillez vos selles en suivant l'une des 2 méthodes ci-dessous :

#### Méthode A

Placez 2 feuilles de pellicule plastique sur le bol de toilette, sous le siège. La pellicule ne doit pas être tendue : elle doit pendre un peu et former une sorte de bol.



## Quelle est la marche à suivre pour prélever les selles ?



### ATTENTION

Les selles ne doivent pas toucher votre urine, le bol de toilette ou l'eau de la toilette.

#### 1 Écrivez sur l'étiquette du contenant :

- votre prénom
- votre nom
- votre numéro d'assurance maladie
- la date et l'heure du prélèvement

Ne tenez pas compte des autres lignes de l'étiquette.

#### 2 Mettez des gants.

## Méthode B

Placez le bol donné par le Centre de prélèvement sur le siège de toilette.



- 4 Utilisez le bâton qu'on vous a donné pour prendre une petite quantité de vos selles. Si elles sont trop liquides, utilisez une cuillère à soupe propre. Déposez le prélèvement dans le contenant.
- 5 Fermez le couvercle et placez le contenant dans le sac de plastique.
- 6 Mettez le reste des selles dans la toilette et jetez le bol ou la pellicule plastique à la poubelle. Enlevez les gants et lavez-vous les mains.



- 7 Placez tout de suite le sac fermé au frigo.

**Si les consignes ne sont pas bien suivies, le laboratoire pourrait refuser votre prélèvement. Il vous faudrait alors le refaire.**

## Où dois-je apporter le prélèvement ?

Apportez-le au centre de prélèvement **au plus tard 24 heures après avoir fait le prélèvement**. Gardez-le au frais pendant le transport. Par exemple, vous pouvez le mettre dans une glacière avec un bloc réfrigérant.

## Quand aurai-je mes résultats ?

Les laboratoires ont besoin de 6 semaines au maximum pour faire l'analyse. Votre médecin fera le suivi avec vous par la suite.



### RESSOURCES UTILES

Il existe d'autres fiches santé produites par le CHUM. Demandez lesquelles pourraient vous convenir.



Vous pouvez aussi les consulter directement sur notre site [chumontreal.qc.ca/fiches-sante](https://chumontreal.qc.ca/fiches-sante)

Autorité responsable : Jérôme Ducournau, chef de service

Identifiant : 06-PREL-DOC-248710, version 04

Date d'entrée en vigueur : 2024-02-21



### Questions


*Le contenu de ce document ne remplace d'aucune façon les recommandations faites, les diagnostics posés ou les traitements suggérés par votre professionnel de la santé.*

Pour en savoir plus sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal [chumontreal.qc.ca](https://chumontreal.qc.ca)